

# Compte Rendu du "Conseil Municipal" du Vendredi 9 octobre 2020 à 20H30 à la Salle Louis Aragon

## Présents :

GOURET Coralie née CAROSONE / BOUDACHE Zina / BARBUT René / BRIOUDES Georges / ROLDO Marjorie / CHALMETON Francis / KNEIB Liliane née SCHWARTZ / CHASTAGNOL Emma née BICKELMANN / CHAVIGNEAU Marie-Bérangère née BLANC / CHAPON Christian / MISTRAL Jean François / DUFFAUD Jean-Claude / CAELLES Joris / VACHER Jean-Serge / JULIAN Damien / DESIERES Christel / NAAMAR Abdelaziz / DELPUECH Jean-Claude / GUILHOT Véronique née MALEYSSON / VACHER Cyril

## Pouvoirs :

NAAMAR Elisabeth née ROLLAND à Mr BRIOUDES Georges  
MATHIS Christine à BOUDACHE Zina  
BORDJI Djamel à NAAMAR Abdelaziz

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Mr le Maire demande au préalable le rajout à l'ordre du jour, d'une délibération soumise à vote, concernant une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'AMR30. (Association des Maires Ruraux suite aux Intempéries)

Mlle ROLDO Marjorie sera la secrétaire de séance.

## Délibération n° 37/2020 : Désignation d'un correspondant CAUE:

CAUE = Conseil en Architecture Urbanisme Environnement  
Son rôle = Conseiller, démarcher pour des projets, aider à la réflexion, concertation...  
Nous avons désigné : GOURET Coralie née CAROSONE comme correspondante CAUE.  
Pour rappel, Mme GOURET est également adjointe à l'Aménagement de la commune.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

## Délibération n° 38/2020 : Avis transfert compétence du PLU à l'EPCI

Mr BRIOUDE nous explique que suite au vote si 25 % des communes de l'Agglo sont contres ce transfert de compétence, le PLU sera conservé par les communes.

Le PLU doit il partir à l'agglo ou doit on le conserver ?

En le conservant, nous pouvons maitriser le foncier de la commune...

On décide de conserver la compétence et de ce fait on refuse le transfert de compétence.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

### **Délibération n° 39/2020 : Travaux 2021 - Enfouissement Fils nus Rue de la Plaine RD 238b 20-DIS-40**

On veut supprimer les fils nus.

C'est bien subventionné. Le syndicat mixte d'aménagement recueille les subventions de l'Etat et les redistribue aux communes.

On veut enfouir, mettre en discrétion les réseaux électriques.

Coût = 183 059,98 € TTC environ / subventionné à 70% donc reste à la charge de la commune 53 390€ environ.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

### **Délibération n° 40/2020 : Travaux 2021 - Enfouissement Téléphonie Rue de la Plaine RD 238b 20-TEL-37**

On veut mettre en discrétion les réseaux téléphoniques.

Domaine privé

Coût = 28 303,20€ TTC environ + frais d'étude / donc reste à la charge de la commune 29 480 € environ.

Versement d'une petite participation en fin de travaux par l'opérateur historique.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

### **Délibération n° 41/2020 : Travaux 2021 - Enfouissement Eclairage Public Rue de la Plaine RD 238b20-EPC-33**

Eclairage public = Pose de nouveaux lampadaires (à LED)

Coût = 29 692,68€ TTC environ.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

Les 3 postes réunis (réseaux électrique + téléphonique + éclairage public) représentent 122 274 €

On devra rajouter également le cout du goudronnage et celui de l'assainissement...

### **Délibération n° 42/2020 : Création d'un poste d'un Adjoint Technique Territorial TNC à 80%**

Au départ, il y avait un poste d'agent à 50 % (une ATSEM) qui s'occupait de la classe passerelle, qui travaillait que le matin pour les enfants de 2 ans.

Pour palier à certains départs à la retraite, pour remplacer certaines taches, pour les remaniements, la répartition des taches, ventilation des heures...

Nous avons accepté que l'Adjoint technique passe de 50 à 80 % à compter du 9 octobre 2020.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

### **Délibération n° 43/2020 : Tarif spectacle des Frères Jacquard.**

Même en temps de crise, on pense aux concitoyens : Nous avons prévu un spectacle assis, respectant les gestes barrières (masques obligatoires...) Le vendredi 6 novembre 2020 à 21h : Spectacle des Frères Jacquard.  
Pour le respect des gestes barrières, la salle Louis Aragon pourra accueillir 160 personnes maximum.  
Une billetterie sera organisée une dizaine de jour avant le spectacle.  
La billetterie se tiendra environ de 17 à 19h (modalités à préciser). Des affiches seront disponibles prochainement.  
Nous avons fixé le prix d'entrée à 5 € par personne.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

### **Délibération n° 44/2020 : Subventions exceptionnelles**

- **à FNATH section de la Grand Combe**

La FNATH (La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) est une association qui défend et accompagne les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap.

Composé de Juristes Bénévoles...

Chaque année on verse une subvention exceptionnelle.

Cette année, la FNATH fête ses 100 ans.

Nous allons leur verser 217.50 de subvention exceptionnelle.

- **à l'Association USSG l'Habitarelle section Pétanque.**

L'USSG (Union Sportive des Salles du Gardon) section Pétanque situé à l'Oasis à l'Habitarelle.

Association possédant également un comptoir bar possédant la licence 4.

Pour rappel le bâtiment de leur siège appartient à la commune et non à l'association.

Il est situé à coté des 11 jardins familiaux. Pour les jardins, il y avait besoin d'un forage pour alimenter en eau.

A la création de ces jardins familiaux, pour limiter les couts nous avons trouvé un accord pour brancher la pompe du forage sur le compteur de l'USSG.

Donc afin de dédommager l'USSG, nous allons payer notre consommation électrique en remboursant une partie la facture d'électricité.

C'est pourquoi, nous allons verser 230 € de subvention exceptionnelle

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

### **Délibération n° 45/2020 : Convention TDF / signature d'un bail concernant l'implantation d'un pylône de télécommunication parcelle B 836 sise au Babarel.**

A l'époque au Babarel, il y avait un relais de télévision. (via les antennes râteau), car la Favède n'avait pas la Télévision.

Au fur et mesure, avec l'implantation des paraboles et les systèmes hertziens..., ce relais ne servait plus et a été donc désinstallé.

Le lieu du relais est bien placé, il y a une belle dalle, une belle infrastructure, l'électricité est sur place...

Cette structure actuellement libre va être loué à TDF.

TDF, (anciennement jusqu'en 2004 TéléDiffusion de France), est un opérateur d'infrastructures et une entreprise du secteur numérique et audiovisuel.

Une redevance annuelle fixe de 700 € nous sera versée par TDF.

Une partie variable viendra s'ajouter par la suite à cette redevance. Une redevance forfaitaire de 2200 € par opérateur téléphonique.

Donc si par exemple à terme il y a 3 opérateurs (SFR, Bouygues, Orange.) qui s'installent, la commune percevra  $700 € + (3 \times 2200) = 700 + 6600 = 7300$  maxi pour 3 opérateurs installés.

Et minimum 700 € si pas d'opérateur.

Francis Chalmeton (élu, et habitant du quartier Babarel) intervient et questionne le maire sur les risques, les répercussions sur la mise en place de ce relais pour les habitants proches...

Le Maire lui propose de lui transmettre une copie du bail qui précise tous les détails techniques.

C'est Mme Bonavia (la chef de projet, négociatrice) notre interlocutrice pour ce projet.

Vote : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à la majorité.

### **Délibération n° 46/2020 : Règlement Intérieur**

Le règlement intérieur sert à orchestrer le bon fonctionnement des conseils municipaux des Salles du Gardon.

Un exemplaire a été remis à chacun.

Un débat sur le contenu du règlement à lieu ;

- délai de 3 jours entre convocation et conseil municipal
- les 5 membres du conseil élus pour appel d'offres
- délai de remise de pouvoir (procuration)
- rajout de la mention « 2020 » sur l'article 22 sur le paragraphe a). ..... Au 1<sup>er</sup> mars « 2020 » .....
- Mr Brioude veut mettre l'accent sur l'article 22 paragraphe c) Concernant la Responsabilité du maire sur le contenu des publications

Vote : 23

Pour : 20

Contre : 3

Abstention : 0

Adoptée à la majorité.

### **Délibération n° 47/2020 : Subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'AMR30. (Association des Maires Ruraux suite aux Intempéries)**

AMR (Association des Maires de France

AMR (Association des Maires Ruraux)

Cagnotte solidaire inondation : subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'AMR30. (Association des Maires Ruraux du Gardon suite aux Intempéries du 19/09/2020)

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

## Informations/Sujets divers évoqués ou Questions diverses :

- Mr Le Maire nous informe avoir reçu une lettre de remerciement de Martine SAGIT secrétaire générale de l'union locale du syndicat CGT. Car nous lui avons accordé dernièrement une subvention de 401.14 €.
- Une réunion avec la gendarmerie a eu lieu (on nous distribue des documents et flyers sur la gendarmerie, voisins vigilants...)

Désormais, les membres du conseil seront informés par mail de toutes les dates de convocation du conseil d'agglomération.

Pour rappel, c'est BARBUT René, BRIOUDES Georges et Babeth NAAMAR qui sont membres du conseil d'agglomération, qui votent mais chaque élu peut y assister et faire partie du public.

- Avant quand c'était la Grand Combienne des eaux, les pompiers venaient vérifier les bornes d'incendie. A présent c'est la REEAL. En effet, le service de l'eau potable est géré par la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne. Il y a une nouvelle décision votée à l'agglomération pour la tarification de la vérification des bornes à incendie. 120 € annuels facturés à la commune par la REEAL par borne à incendie. A savoir qu'il y a environ une cinquantaine de bornes donc  $50 \times 120 =$  donc environ 6000 € par an nous seront facturés.
- Concernant les travaux de la cantine scolaire de l'école Paul Langevin : le crépi extérieur est terminé, le carrelage bientôt, les plombiers et les peintres ont commencé... Cela sera sûrement fini fin du mois, il restera le cuisiniste. Fin estimée environ janvier 2021.
- Le rond point est quasi fini, il manque les lampadaires sur le rond point. L'embellissement (arbres et plantes) se fera en janvier / février... par le conseil départemental. Le rond point sera entretenu par les entreprises du projet pendant 1 an et demi.( compris dans le contrat des travaux).
- Vu le contexte sanitaire actuel, nous sommes limités dans nos actions, ainsi que dans l'organisation d'événements. (malgré nous) : Pas de repas, pas de voyage, pour palier à ces annulations, le CCAS a eu l'idée d'offrir à tous les retraités (de 62 ans et plus) un coffret gourmand (acheté chez le traiteur local FABARON (qui sera distribué début décembre prochain)
- Sébastien GONZALES est le nouveau correspondant midi libre en charge du secteur Salles du Gardon / Grand-Combe / Branoux.
- Les sujets évoqués en proposition diverses lors du dernier conseil (exode des médecins, formation des élus, historiques économiques du PLU) n'ont pas eu de suite à donner, ou pas gérables...
- Bâtiment communal libre à l'Habitarelle ? Mr Brioudes répond Non à sa connaissance.
- Nuisance vers le Brémo, pétition en cours, Mr le Maire est déjà courant et le procureur de la république informé également.
- Problème réseau téléphonique vers Paillères.
- Conseil communautaire l'ehpad d'euzet les bains : soucis de trésorerie lié au covid.
- Contrat de ville (ex pays grand combien)
- Souhait de modifier l'heure du conseil municipal de l'avancer à 18h au lieu de 20h30 les vendredis car certains travaillent tôt le lendemain. (GUILHOT Véronique)

- Le vœu de Cyril Vacher concernant les dispenses professionnelles pour les élus pour les participations au conseil...
- Attaques canine sur la Favede (2 chiens errants de Mme Kamari qui attaque des animaux ( truie, moutons...) Monsieur le Maire nous explique qu'il a rencontré les 2 parties ainsi que la gendarmerie mais que c'est compliqué car il n'y a pas de flagrant délit, il faudrait que les chiens soient capturés au moment des faits et que la SARPA les mettent en fourrière...
- La Fibre tous les hameaux seront aussi concernés
- Le débroussaillage de Jouvenargues a été stoppé car la machine est tombée en panne.
- Pour le prochain conseil, Mr Le Maire nous demande de bien lire le règlement intérieur.
- Les questions spécifiques évoquées lors des conseils devront être envoyés au préalable 15 jours avant au maire pour étude...

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h42.

***Le présent Compte Rendu sera soumis pour approbation à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.***

Fait à Les Salles du Gardon, le 12 octobre 2020

Visa de Monsieur le Maire,  
Georges BRIOUDES